

Politique de conformité commerciale

Champ d'application

Cette politique sur la conformité au commerce (« Politique ») s'applique à RXO, Inc, y compris à toutes ses filiales, divisions et autres entités opérationnelles (collectivement, « RXO » ou la « Société »). Tous les directeurs, responsables et employés de RXO, ainsi que les tiers agissant en son nom, sont assujettis aux exigences de la présente politique et doivent s'y conformer. Le terme « Société », tel qu'utilisé dans cette politique, désigne toutes les personnes et entités assujetties à cette politique.

1. Aperçu

RXO s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations commerciales en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités, y compris les embargos et les sanctions, ainsi que les restrictions commerciales mises en œuvre par les États-Uni et autres régulateurs et pays. Étant donné que la législation des États-Unis peut s'appliquer aux entités opérationnelles, employés, actifs, biens, technologies ou services de RXO situés dans d'autres pays, en sus de la législation locale applicable, la Société doit veiller au respect de toutes les lois des États-Unis applicables partout où elle exerce ses activités. Dans la mesure où une loi ou un règlement est en conflit avec les lois des États-Unis ou d'un autre pays, toute transaction en rapport avec les lois conflictuelles doit être suspendue jusqu'à ce que l'équipe chargée de la conformité au commerce donne son avis par écrit.

2. Définitions

2.1 Boycottage : Une interdiction, une restriction ou un refus de faire des affaires avec une certaine personne, organisation ou pays. Tel qu'utilisé dans cette politique,

le terme « Boycottage » n'inclut aucune sanction ou embargo imposé par le gouvernement des États-Unis.

2.2 La Société : Le terme utilisé dans ce document pour désigner RXO sous toutes ses formes commerciales, employés de RXO, et toutes les autres parties telles que définies dans le « Champ d'application ».

2.3 Embargos et sanctions : Interdictions de commerce dans ou avec certains pays, ou avec des personnes ou entités figurant sur la liste des personnes interdites par des gouvernements ou des associations internationales.

2.4 Exportations : Le transfert d'articles au-delà d'une frontière internationale ou, dans le cas de données, le transfert à une personne, indépendamment de sa localisation, qui n'est pas un citoyen ou un résident permanent légal du pays d'origine des données.

2.5 Importations : La réception d'articles dans un pays; les importations exigent généralement le respect des lois douanières.

2.6 Articles : Définis au sens large comme des biens, des technologies (y compris des informations imprimées ou stockées électroniquement ou une propriété intellectuelle) et des services.

2.7 Réexportations : Le transfert d'articles d'un pays à un autre après que les articles ont été exportés de leur pays d'origine.

3. Normes de conduite

3.1 Nous ne pratiquons pas d'échanges commerciaux non autorisés avec les pays ou les parties faisant l'objet de sanctions : La Société ne doit pas faire des affaires non autorisées : (i) dans, avec ou pour un pays sous embargo ou faisant l'objet de sanctions; ou (ii) avec ou pour toute personne ou entité figurant

sur la liste de l'Organisation des Nations Unies, des États-Unis ou sur d'autres listes applicables de parties faisant l'objet d'embargo ou de sanctions. Cette interdiction comprend, mais sans s'y limiter, les activités liées à l'exportation, à l'entreposage de marchandises ou à la prestation ou à la réception de services. S'il existe une base légale pour mener de telles activités, y compris l'inapplicabilité de la restriction, ou l'existence d'une autorisation gouvernementale, un avis écrit doit être obtenu de l'équipe chargée de la conformité au commerce avant qu'une telle activité puisse être lancée.

3.2 Nous ne participons pas aux boycotts commerciaux : La Société ne participera à aucun boycottage commercial non sanctionné par le gouvernement des États-Unis, y compris les accords visant à discriminer ou à refuser de faire des affaires avec certains pays, comme Israël. Toute demande de participation à un boycottage doit être signalée à l'équipe chargée de la conformité au commerce et doit être refusée. Toutes les demandes de boycottage doivent être signalées au gouvernement des États-Unis par le Chef du bureau de la conformité ou son représentant, comme l'exige la législation des États-Unis.

3.3 Nous traitons convenablement les envois et autres transactions : Avant d'effectuer une expédition internationale ou nationale, ou toute autre transaction impliquant une chaîne d'approvisionnement ou d'autres services logistiques (chacune désignée comme une « Transaction »), la Société doit valider que la Transaction est conforme aux contrôles commerciaux applicables, y compris que : (i) la Transaction respecte les Embargos et Sanctions applicables; (ii) toutes les parties à la Transaction

ont été examinées par rapport aux listes de parties sanctionnées; (iii) s'il y a lieu, la classification des exportations a été déterminée; (iv) la ou les autorisations gouvernementales appropriées ont été identifiées; et (v) tous les documents d'exportation/importation requis ont été remplis. Veuillez consulter les procédures sur la conformité commerciale de RXO qui se trouvent sur le site SharePoint « Ressources sur le respect des règles commerciales et la vigilance des tiers », ou écrivez à TradeCompliance@rxo.com.

3.4 Nous exerçons nos activités

d'exportation en toute légalité : La Société se conformera aux termes et dispositions de toutes les licences et autorisations applicables, y compris l'acheminement des envois vers et à travers les seules parties et lieux spécifiés sur les licences et autorisations. La Société n'acheminera ni ne détournera de marchandises d'aucune manière incompatible avec ces licences ou autorisations. Sauf autorisation du gouvernement des États-Unis, la Société n'acheminera pas de marchandises militaires contrôlées via des pays soumis à un embargo sur les armes.

3.5 Nous exerçons nos activités

d'importation en toute légalité : La société respectera toutes les exigences en matière d'importation et de douane lorsqu'elle fera entrer un article dans un pays et fournira des informations complètes et précises aux autorités gouvernementales compétentes (telles qu'une description de l'article, sa valeur et son origine, et toutes les autres informations requises par les lois et règlements applicables).

4. Audits

La société effectuera des audits et/ou des auto-évaluations périodiques de son programme sur la conformité au commerce mondial, enquêtera sur les violations potentielles des contrôles du commerce international, et identifiera et mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires pour atténuer les préjudices et réduire le risque de violation.

5. Signalement

Toutes les personnes soumises à cette politique doivent immédiatement signaler toute inconduite ou violation potentielle de cette politique et/ou des lois commerciales internationales applicables. RXO interdit toutes représailles contre toute personne qui, de bonne foi, signale des doutes, une inconduite et/ou une violation potentielle de la politique de la Société ou des lois applicables. Les signalements peuvent être soumis directement à l'équipe chargée de la conformité au commerce à TradeCompliance@rxo.com ou au Bureau de la conformité à Ethics@rxo.com. De plus, vous pouvez soumettre un rapport via notre ligne d'assistance en matière d'éthique au (833) 254-2305 (États-Unis) ou (833) 254-2306 (Canada), ou sur notre site Web d'éthique au www.RXO.ethicspoint.com. Si vous êtes en dehors des États-Unis et du Canada, vous pouvez signaler sur notre site Web d'éthique au www.RXO.ethicspoint.com ou communiquer avec le Bureau de la conformité pour demander le numéro de la ligne d'assistance de votre région. Vos préoccupations peuvent

être signalées de manière anonyme, sauf si la législation locale applicable l'interdit. Veuillez consulter le Code d'éthique commerciale de la Société pour plus d'information sur les options de signalement. Des informations et des conseils supplémentaires concernant cette politique et les contrôles à l'exportation des États-Unis et d'autres régulateurs et pays peuvent être obtenus auprès de l'équipe chargée de la conformité au commerce en écrivant à TradeCompliance@rxo.com. Si vous pensez qu'il y a un cas où cette politique est en conflit avec les exigences légales locales, communiquez avec l'équipe chargée de la conformité au commerce à TradeCompliance@rxo.com.

6. Exceptions à la politique

Toute dérogation ou écart à cette politique doit être approuvé par écrit par le responsable de la conformité de la Société.

7. Non-respect

Le non-respect de cette politique pourrait avoir de graves conséquences pour la Société et les personnes concernées, notamment des poursuites civiles ou pénales, des amendes et un éventuel emprisonnement. Les violations de cette politique peuvent également donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

